



AVIS PUBLIC

**TENUE DE LA SÉANCE
ORDINAIRE DU CONSEIL
MUNICIPAL PAR
VISIOCONFÉRENCE À HUIS CLOS**

AVIS EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ à la population que conformément à la directive émise par le décret ministériel qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois en raison de la pandémie COVID-19 et l'arrêté de la ministre de la Santé et des Services sociaux, l'assemblée publique ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de La Conception du 17 janvier 2022 se tiendra par visioconférence à huis clos.

Aucun public ne sera admis.

Nous vous remercions de votre compréhension. Pour toute question en lien avec la présente séance, vous pouvez communiquer avec la soussignée par voie électronique à l'adresse suivante : greffe@municipalite.laconception.qc.ca. Votre question et/ou commentaire sera alors transmis aux élus à la période de questions prévue à cette fin.

Donné à La Conception le 7 janvier 2022.



Josiane Alarie
Directrice générale
et greffière-trésorière